

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 1 de 13

Version 6.0

Date de révision: 25-11-2022

Date d'impression : 12-1-2023

Nom commercial : Granules de paraffine 54-56, Plaques de paraffine 54-56

## **SECTION 1 : Identification de la substance/mélange et de la société/entreprise**

### 1.1 Identification du produit :

Nom du produit :

Granules de paraffine 54-56, Plaques de paraffine 54-56

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations :

Utilisations industrielles : Formulation et (re)conditionnement de substances et de mélanges, Applications dans les revêtements, Utilisation comme liants et agents de démoulage, Production et traitement du caoutchouc, Traitement des polymères, Lubrifiants, Fluides fonctionnels, Utilisation dans les laboratoires  
Utilisations professionnelles : Applications dans les revêtements, Utilisation dans l'agrochimie, Applications routières et de construction, Utilisation de carburants, Lubrifiants, Fluides fonctionnels, Utilisation comme liants et agents de démoulage, Traitement des polymères, Utilisation dans les laboratoires, Production et utilisation d'explosifs  
Utilisations grand public : Applications dans les revêtements, Utilisation dans l'agrochimie, Utilisation de carburants, Lubrifiants, Fluides fonctionnels, Utilisation dans les cosmétiques/produits de soins personnels, parfums et eaux de Cologne

Utilisations déconseillées :

Aucune connue.

### 1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Distributeur responsable :

ASSYST bvba / A.S.O.W. bvba  
Hellegatstraat 13a  
2590 Berlaar  
Belgique  
Tél : +32 495 50 61 14 / +32 496 83 70 27  
Site web : [www.assyst.org](http://www.assyst.org) / [www.artsuppliesonweb.com](http://www.artsuppliesonweb.com)  
Courriel : [ao@assyst.org](mailto:ao@assyst.org) / [vera.opsommer@assyst.org](mailto:vera.opsommer@assyst.org)

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

Pour la Belgique:

Appelez le **Centre Antipoison (070 245 245 - gratuit)**, s'il n'est pas disponible: **02 264 96 30** (tarif normal) ou votre médecin. Dans des situations mettant votre vie en danger, appelez toujours le numéro d'urgence européen **112**.

Pour la France :

#### **Centres Antipoison et de Toxicovigilance**

ANGERS	02 41 48 21 21
BORDEAUX	05 56 96 40 80
LILLE	0800 59 59 59
LYON	04 72 11 69 11
MARSEILLE	04 91 75 25 25
NANCY	03 83 22 50 50
PARIS	01 40 05 48 48
TOULOUSE	05 61 77 74 47

## **SECTION 2 : Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange :

**Classification selon la directive (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.**

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon le règlement CLP (CE) n° 1272/2008.

### 2.2 Éléments d'étiquetage :

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 2 de 13

Version 6.0

Date de révision: 25-11-2022

Date d'impression : 12-1-2023

Nom commercial : Granules de paraffine 54-56, Plaques de paraffine 54-56

## **Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/GHS] :**

Aucun étiquetage spécifique n'est requis pour cette substance.

### 2.3 Autres dangers :

Ne pas laisser le produit pénétrer dans l'environnement sans contrôle.

Les substances contenues dans le mélange ne répondent pas aux critères PBT/vPvB selon REACH, Annexe XIII.

Le produit ne contient aucune substance SVHC (listée) > 0,1% selon le règlement (CE) n° 1907/2006 §59 (REACH).

## **SECTION 3 : Composition et informations sur les ingrédients**

### 3.1 Substances :

#### **Description chimique :**

Mélange d'hydrocarbures paraffiniques

#### **Ingrédients dangereux :**

Aucun (selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)).

## **SECTION 4 : Mesures de premiers secours**

### 4.1 Description des mesures de premiers secours :

#### **Conseils généraux**

Si quelque chose est renversé, cela rend la surface lisse.

#### **En cas d'inhalation**

En cas de symptômes dus à l'inhalation de fumées, brouillards ou vapeurs du produit :

Emmenez la victime dans un endroit calme et bien ventilé dès que cela est possible.

Consulter un médecin si la respiration reste difficile.

Si la victime est inconsciente et ne respire pas : assurez-vous que la respiration n'est pas entravée et demandez à un personnel qualifié de pratiquer la respiration artificielle.

Si nécessaire, effectuez des compressions thoraciques externes et consultez un médecin.

Si la victime est inconsciente et si elle respire, placez-la en position latérale stable.

Administrez de l'oxygène si nécessaire.

L'inhalation est peu probable en raison de la faible pression de vapeur de la substance à température ambiante.

Symptômes : aucun attendu à température ambiante.

L'inhalation de fumée ou de brouillard d'huile à haute température peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

#### **Au contact de la peau**

Enlevez et éliminez en toute sécurité les vêtements et les chaussures contaminés.

Consultez un médecin si une irritation, un gonflement ou une rougeur de la peau s'étend et persiste.

Ne mettez pas de glace sur la brûlure.

Retirez avec précaution les vêtements non adhésifs.

Essayez de NE PAS enlever les vêtements qui collent à la peau brûlée, mais coupez autour de ces parties.

Pour les brûlures thermiques mineures, refroidissez la brûlure.

Maintenez la zone brûlée sous l'eau froide courante pendant au moins cinq minutes, ou jusqu'à ce que la douleur disparaisse.

L'hypothermie du corps doit être évitée.

Consultez toujours un médecin en cas de brûlures graves.

Lavez la zone affectée avec de l'eau et du savon.

Peut provoquer des brûlures en cas de contact avec le produit à haute température.

Symptômes : peau sèche, irritation en cas d'exposition répétée ou prolongée.

#### **En cas de contact avec les yeux**

En cas de projection de produit chaud dans l'œil, refroidissez immédiatement l'œil pour expulser la chaleur avec de l'eau froide courante pendant au moins 5 minutes.

Consultez immédiatement un spécialiste pour la victime.

Rincez doucement à l'eau pendant quelques minutes.

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 3 de 13

Version 6.0

Date de révision: 25-11-2022

Date d'impression : 12-1-2023

Nom commercial : Granules de paraffine 54-56, Plaques de paraffine 54-56

Enlevez vos lentilles de contact si elles sont faciles.

Continuez à rincer.

Symptômes : irritation légère.

Peut provoquer des brûlures en cas de contact avec le produit à haute température.

#### **En cas d'ingestion**

Ne donnez rien à une personne inconsciente par voie orale.

Ne pas provoquer de vomissements. Consultez un médecin.

Symptômes : peu ou pas de symptômes sont attendus.

Si c'est le cas, cela peut entraîner des nausées et des diarrhées.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets aigus et retardés :

Les personnes souffrant de maladies pulmonaires peuvent être plus sensibles aux effets de l'exposition.

En utilisant un équipement à haute pression, le produit peut être injecté.

#### 4.3 Indication de l'attention médicale immédiate et du traitement spécial requis :

Notes au médecin : Vérifiez la respiration et le pouls.

Le traitement doit être symptomatique pour atténuer les effets.

### **SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction :

##### **Agents extincteurs appropriés**

Mousse (personnel formé uniquement).

Pulvérisation d'eau (personnel qualifié uniquement).

Poudre chimique sèche.

Le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Autres gaz inertes (sous réserve de la réglementation).

Du sable ou de la terre.

##### **Agents extincteurs inadaptés**

N'utilisez pas de jets d'eau directs sur le produit en feu ; ils peuvent provoquer des éclaboussures et propager le feu.

L'utilisation simultanée de la mousse et de l'eau sur la même surface doit être évitée car l'eau dégrade la mousse.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Une combustion incomplète est susceptible de provoquer un mélange complexe de particules solides et liquides en suspension dans l'air, de gaz, y compris du monoxyde de carbone, de composés organiques et inorganiques non identifiés.

#### 5.3 Conseils aux pompiers :

##### **Protection spéciale dans la lutte contre l'incendie :**

En cas d'incendie important dans des zones fermées ou mal ventilées, porter des vêtements de protection résistant au feu et un appareil respiratoire autonome avec un masque complet à pression positive.

### **SECTION 6 : Mesures en cas de rejet accidentel de la substance ou du mélange**

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

##### **Informations générales :**

Tenir à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer.

Risque de glissade si le produit s'épuise ou se répand.

Assurez une bonne ventilation dans les bâtiments et les espaces confinés.

Tenez le personnel non impliqué à l'écart de la zone de déversement.

Alertez les secours d'urgence.

Si nécessaire, informez les autorités compétentes conformément à toutes les réglementations applicables.

##### **Pour les personnes autres que les services d'urgence :**

Casque de travail.

Chaussures ou bottes de sécurité antistatiques et antidérapantes.

En cas de faible déversement : des vêtements de travail antistatiques ordinaires sont généralement suffisants.

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 4 de 13

Version 6.0

Date de révision: 25-11-2022

Date d'impression : 12-1-2023

Nom commercial : Granules de paraffine 54-56, Plaques de paraffine 54-56

S'il y a beaucoup d'éclaboussures : combinaison intégrale faite d'un matériau résistant aux produits chimiques et antistatique.

Des gants de travail, suffisamment résistants aux produits chimiques, notamment aux hydrocarbures aromatiques.

Les gants en PVA ne sont pas étanches et ne sont pas adaptés aux situations d'urgence.

Lunettes de protection et/ou protection du visage, si des éclaboussures ou un contact avec les yeux sont possibles ou attendus.

S'il est impossible d'évaluer complètement la situation ou si un manque d'oxygène est possible, seul un appareil respiratoire autonome doit être utilisé.

Protection respiratoire : Un appareil respiratoire couvrant la moitié ou la totalité du visage avec un ou plusieurs filtres combinés pour les poussières et les vapeurs organiques ou un appareil respiratoire autonome peut être utilisé en fonction de l'ampleur du déversement et du degré prévisible d'exposition.

#### **Pour les services d'urgence :**

Utilisez un équipement de protection individuelle (voir section 8).

#### 6.2 Précautions environnementales :

Produit sous forme fondue : empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les rivières ou autres eaux.

Le produit durci peut boucher les drains et les égouts.

#### 6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

##### **Pour le confinement :**

Arrêter ou contenir la fuite à la source, si possible sans risque.

##### **Pour le nettoyage :**

En cas de déversement dans l'eau, le produit se refroidit rapidement et devient solide.

Recueillir le produit durci en utilisant les moyens appropriés. (par exemple, des pelles).

Recueillir le produit libéré par les moyens appropriés.

Apportez le produit collecté et les autres matériaux contaminés dans des conteneurs appropriés pour la récupération ou l'élimination sûre.

Sauf dans le cas de déversements mineurs : la faisabilité des actions doit toujours être évaluée et expliquée, si possible, par une personne compétente formée et responsable de la gestion de l'urgence.

Si possible, les grands déversements en pleine mer doivent être contenus par des ceintures de barrage flottantes ou d'autres moyens mécaniques.

Si cela n'est pas possible, endiguer la propagation de ce qui s'est déversé et collecter le produit solide en l'écopant ou par tout autre moyen mécanique approprié.

En cas de contamination du sol, enlever et traiter le sol contaminé conformément aux réglementations locales.

##### **Autres informations :**

Les nuages de poussière peuvent présenter un risque d'explosion.

Les mesures recommandées sont basées sur les scénarios de déversement les plus probables pour ce matériau.

Les conditions locales (vent, température de l'air, direction et vitesse des vagues/courants) peuvent influencer de manière significative le choix des actions appropriées.

C'est pourquoi, si nécessaire, il convient de demander l'avis d'experts locaux.

Les réglementations locales peuvent également prescrire ou limiter les actions à entreprendre.

#### 6.4 Référence à d'autres sections :

Aucune information n'est disponible.

## **SECTION 7 : Manipulation et stockage :**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sûre de la substance ou du mélange :

#### **Conseils pour une manipulation sûre :**

Évitez tout contact avec le produit chaud.

Des précautions doivent être prises pour éviter les brûlures lors de la manipulation d'un produit chaud.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Évitez les éclaboussures lors du remplissage de volumes importants lorsque vous travaillez avec un produit liquide chaud.

Risque de glissade si le produit s'épuise ou se répand.

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 5 de 13

Version 6.0

Date de révision: 25-11-2022

Date d'impression : 12-1-2023

Nom commercial : Granules de paraffine 54-56, Plaques de paraffine 54-56

Prenez des précautions contre l'électricité statique.

Utilisez les équipements de protection individuelle appropriés, selon les besoins.

**Notes sur la protection contre l'incendie et l'explosion :**

Tenir à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer.

**Conseils sur l'hygiène générale du travail :**

Avant les pauses et après avoir terminé le travail, se laver soigneusement les mains et le visage, prendre une douche si nécessaire.

Utilisez des produits de soins de la peau après le travail.

Ne pas porter de chiffons de nettoyage imbibés de produit dans les poches de pantalon.

Sur le lieu de travail, il ne faut pas manger, boire, fumer ou renifler.

Tenir à l'écart des aliments et des boissons.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités :

**Exigences relatives aux locaux de stockage et aux cuves :**

Si le produit se présente sous forme de conteneurs : Conserver uniquement dans le récipient d'origine ou dans un récipient adapté à ce type de produit.

La disposition de la zone de stockage, la conception du réservoir, l'équipement et les procédures d'exploitation doivent être conformes à la législation européenne, nationale ou locale pertinente.

La structure interne des réservoirs de stockage ne doit être nettoyée, inspectée et entretenue que par du personnel dûment équipé et autorisé, conformément aux réglementations nationales, locales ou de l'entreprise.

Certains matériaux synthétiques ne conviennent pas aux étuis ou au revêtement intérieur des étuis, selon les spécifications du matériau et l'utilisation prévue.

La compatibilité doit être vérifiée auprès du fabricant.

Protégez les tuyaux d'évacuation des déversements et veillez à ce que les matériaux fondus n'y pénètrent pas, car cela peut entraîner un blocage du refroidisseur.

Liquides : Matériaux recommandés pour les conteneurs, ou le revêtement intérieur des conteneurs : acier doux, acier inoxydable.

Matériaux recommandés : boîtes en carton ondulé.

Conserver les récipients hermétiquement fermés et correctement étiquetés.

**Les informations concernent le stockage avec d'autres substances ou préparations :**

Stocker les produits à l'abri des agents oxydants.

**Détails des conditions de stockage :**

Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produits inflammables.

Ne soudez pas, ne brasez pas, ne percez pas, ne coupez pas et ne brûlez pas les récipients vides sans les avoir soigneusement nettoyés.

**Classement au feu :**

B

7.3 Utilisation finale spécifique :

Assurez-vous que de bonnes mesures d'entretien ménager sont en place.

**SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/mesures de protection individuelle**

8.1 Paramètres de contrôle :

**Limites d'exposition professionnelle :**

N° CAS	Nom des agents	ppm	mg/m <sup>3</sup>	F/m <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
8002-74-2	Cire de paraffine (fumée)	-	2		8 h	

**Conseils supplémentaires sur les valeurs limites :**

Recommandation ; valeur limite sur le lieu de travail : 2 mg/m<sup>3</sup> (Type de valeur limite (pays d'origine) : TLV (USA))

Les procédures de contrôle doivent être choisies en fonction des instructions déterminées par les autorités nationales ou les contrats de travail.

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 6 de 13

Version 6.0

Date de révision: 25-11-2022

Date d'impression : 12-1-2023

Nom commercial : Granules de paraffine 54-56, Plaques de paraffine 54-56

En l'absence de telles preuves, l'exposition directe à la fumée/poussière peut être déterminée par un échantillonnage actif de l'air dans l'espace de respiration personnel (par exemple, la méthode NIOSH 5042, UK HSE MDHS 14/3).

Certaines données, obtenues par la même procédure, peuvent être comparées.

## 8.2 Mesures de contrôle de l'exposition :

### **Mesures techniques appropriées**

Le matériau, traité à température élevée, peut provoquer des brûlures thermiques au contact du produit fondu.

La cire peut dégager des fumées irritantes/inflammables si elle est chauffée à un point proche du point d'ébullition.

Bien qu'il soit peu probable qu'ils présentent un risque majeur pour la santé, pour éviter une irritation respiratoire, l'exposition par inhalation doit être minimisée en effectuant le travail correctement et en assurant une bonne ventilation des zones de travail.

Les températures de stockage et de manipulation doivent être maintenues aussi basses que possible pour limiter la production de fumée.

Limitez l'exposition à la fumée.

Lorsque le produit chaud est manipulé dans des espaces confinés, une ventilation locale efficace doit être assurée.

Ne pas pénétrer dans les réservoirs de stockage vides tant qu'il n'y a pas suffisamment d'oxygène.

### **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

#### **Protection des yeux et du visage :**

Produit chaud/fondu : Si des éclaboussures sont possibles, il faut utiliser une protection complète de la tête (écran facial et/ou lunettes de protection).

Produit à température ambiante (poussière) : lunettes de sécurité.

#### **Protection des mains :**

Lors de la manipulation de matériaux de travail chimiques, il est possible de porter des gants qui protègent contre les produits chimiques avec un marquage CE comprenant le numéro de contrôle à quatre chiffres.

Les gants de protection contre les produits chimiques doivent être choisis dans leur conception en fonction de la concentration du produit dangereux et de la quantité spécifique au lieu de travail.

Il est recommandé de vérifier auprès du fabricant de gants la résistance aux produits chimiques des gants de protection à usage spécial mentionnés ci-dessus.

#### Matériau approprié :

NBR (caoutchouc nitrile), CR (polychloroprène, caoutchouc chloroprène), FKM (caoutchouc fluorocarboné)

Numéro d'identification UE : 5-6, Catégorie 2 (EN 388)

#### Produit chaud/fondu :

Gants résistant à la chaleur avec des poignets longs ou gants longs.

#### Produit à température ambiante (poussière) :

Portez des gants appropriés (conformément à la norme EN374).

Les gants doivent être inspectés régulièrement et remplacés en cas d'usure, de perforations ou de contamination.

#### **Protection de la peau :**

##### Produit chaud/fondu :

Portez des vêtements de protection lorsque vous travaillez avec des matériaux chauds : une combinaison résistante à la chaleur (avec les jambes du pantalon au-dessus des chaussures et les manches au-dessus des poignets des gants), des chaussures antidérapantes résistantes à la chaleur (par exemple en cuir).

##### Produit à température ambiante (poussière) :

Combinaison à manches longues, bottes de travail.

Les combinaisons doivent être enlevées à la fin du travail et nettoyées pour éviter que le produit ne se retrouve sur les vêtements ou les sous-vêtements.

##### Pendant le chargement/déchargement :

Portez un casque de sécurité, si nécessaire avec une visière intégrale intégrée.

##### Dans le cas d'un produit chaud/fondu :

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 7 de 13

Version 6.0

Date de révision: 25-11-2022

Date d'impression : 12-1-2023

Nom commercial : Granules de paraffine 54-56, Plaques de paraffine 54-56

Avec un plein écran intégré.

## Protection respiratoire :

### Formation d'aérosols ou de brouillard :

Dispositif filtrant (masque complet ou ensemble embout buccal) avec filtre : A2, A2/P2, ABEK.

Si nécessaire, un équipement de protection respiratoire approuvé doit être utilisé lors du travail dans des espaces confinés avec le produit chaud : masque facial fermé avec élément filtrant de type 'A' ou appareil respiratoire autonome.

Un équipement de protection respiratoire approuvé doit être utilisé lors du travail avec le produit dans des espaces confinés : masque complet avec un filtre à particules, offrant une protection adéquate contre la poussière présente.

Si les niveaux d'exposition ne peuvent être déterminés ou estimés de manière adéquate, ou si un manque d'oxygène est possible, seul un appareil respiratoire autonome doit être utilisé.

## Risques thermiques :

Portez des vêtements de protection lorsque vous travaillez avec des matériaux chauds : une combinaison résistante à la chaleur (avec les jambes du pantalon au-dessus des chaussures et les manches au-dessus des poignets des gants), des chaussures antidérapantes résistantes à la chaleur (par exemple en cuir).

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :

État physique :	solide
Couleur :	blanc
Odeur :	inodore
Point de fusion/point de congélation :	Aucune information disponible.
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :	Aucune information disponible.

### Inflammabilité

Solide/liquide :	Non applicable.
gaz :	Non applicable.
Limite inférieure d'explosion :	Aucune information disponible.
Limite supérieure d'explosion :	Aucune information disponible.
Point d'éclair :	>200°C DIN/ISO 2592
Température d'auto-inflammation :	Aucune information disponible.
Température de décomposition :	non déterminée.
pH :	Non déterminé.
Viscosité / cinématique (à 100°C) :	3,8 mm <sup>2</sup> /s DIN 51562
Solubilité dans l'eau :	Pratiquement insoluble
Solubilité dans d'autres solvants :	Non déterminé.
Coefficient de partage n-octanol/eau :	2 - 6
Pression de vapeur :	non déterminée.
Densité (à 80°C) :	0,770 g/cm <sup>3</sup> DIN 51757
Densité en vrac :	non déterminée.
Densité relative de la vapeur :	Aucune information disponible.
Caractéristiques des particules :	Non applicable.

### 9.2. Autres informations

#### Informations sur les classes de danger physique

##### Propriétés explosives

Le produit ne l'est pas : Explosif.

##### Température d'auto-inflammation

Fixe : Aucune information n'est disponible.

Du gaz : Aucune information n'est disponible.

Propriétés oxydantes : Aucune information n'est disponible.

#### Autres éléments de sécurité

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 8 de 13

Version 6.0

Date de révision: 25-11-2022

Date d'impression : 12-1-2023

Nom commercial : Granules de paraffine 54-56, Plaques de paraffine 54-56

Taux d'évaporation :	Aucune information disponible.
Test de séparation du solvant :	Aucune information disponible.
Teneur en solvant :	Aucune information n'est disponible.
Teneur en matières solides :	Aucune information disponible.
Point de sublimation :	Aucune information n'est disponible.
Point de ramollissement :	Aucune information disponible.
Pourpoint :	Aucune information n'est disponible.
Point de départ :	> 54°C DIN ISO 2207
Viscosité / dynamique :	Aucune information disponible.
Temps de déroulement :	Aucune information n'est disponible.

### Conseils supplémentaires

Aucune information n'est disponible.

## **SECTION 10 : Stabilité et réactivité**

### 10.1 Réactivité :

Aucune information n'est disponible.

### 10.2 Stabilité chimique :

Aucune information n'est disponible.

### 10.3 Réactions dangereuses potentielles :

Aucune information n'est disponible.

### 10.4 Conditions à éviter :

Un chauffage excessif au-dessus de la température maximale recommandée pour la manipulation et le stockage peut entraîner une dégradation de la substance et la formation de fumées et d'émanations irritantes.

### 10.5 Matériaux en interaction chimique :

#### **Matériaux à éviter :**

Le contact avec des agents oxydants forts (peroxydes, chromates, etc.) peut entraîner un risque d'incendie.

Un mélange avec des nitrates et d'autres agents oxydants forts (par exemple, chlorates, perchlorates, oxygène liquide) peut créer une masse explosive.

La sensibilité à la chaleur, à la friction ou aux chocs ne peut être déterminée à l'avance.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux :

La combustion (incomplète) est susceptible de générer des oxydes de carbone, de soufre et d'azote, ainsi que des composés organiques supplémentaires indéterminés des mêmes éléments.

Aucun dans des conditions normales à des températures ambiantes.

#### **Pour plus d'informations :**

Cette substance est stable dans toutes les conditions normales à température ambiante si elle est libérée dans l'environnement.

## **SECTION 11 : Informations toxicologiques**

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

#### **Toxicité aiguë**

Sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Toxicité aiguë (orale) :**

LD50 : > 5000 mg/kg (Espèce : Rat ; Source : ECHA)

#### **Toxicité aiguë (cutanée) :**

DL50 : > 2000 mg/kg (Espèce : Lapin ; Source : ECHA)

#### **Irritation et corrosivité**

Sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation de la peau : non irritant. (Lapin, méthode : OCDE 404)

Lésion oculaire grave/irritation oculaire : non irritant. (Lapin, méthode : OCDE 405)

#### **Effets d'hypersensibilité**

Sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation de la peau : non sensibilisant. (Marmot, méthode : OCDE 406)

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 9 de 13

Version 6.0

Date de révision: 25-11-2022

Date d'impression : 12-1-2023

Nom commercial : Granules de paraffine 54-56, Plaques de paraffine 54-56

## Effets cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques

Sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, modification du patrimoine ainsi que les effets sur la reproduction) : aucun.

## STOT d'une seule exposition

Sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis.

## STOT en cas d'exposition répétée

Sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis.

## Risque d'inhalation

Sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis.

## Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion / Inhalation / Contact avec la peau / Contact avec les yeux

## Conseils supplémentaires sur les tests

La substance est classée comme non dangereuse au sens du règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

### 11.2 Informations sur les autres dangers

## Propriétés perturbatrices du système endocrinien

Produit :

Évaluation :

La substance/le mélange ne contient pas de composants supposés avoir des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau de 0,1 % ou plus.

## Plus d'informations

Produit :

Notes :

Aucune donnée disponible

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1 Toxicité :

Le produit n'est pas écotoxique.

#### **Toxicité aiguë (à court terme) pour les poissons :**

Durée de l'essai : 96 h

Espèce : Fermeture à glissière à tête épaisse

LL50 : > 100 mg/L (Source : ECHA)

#### **Toxicité aiguë (à court terme) pour les crustacés :**

Durée de l'essai : 48 h

Espèce : Daphnia magna (grande puce d'eau)

EL50 : > 10000 mg/L (Source : ECHA)

#### **Toxicité aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries :**

Durée de l'essai : 72 h

Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata ErC50 : > 100 mg/L (Source : ECHA)

### 12.2 Persistance et dégradabilité :

Le produit n'a pas été contrôlé.

### 12.3 Bioaccumulation :

Le produit n'a pas été contrôlé.

### 12.4 Mobilité dans le sol :

Le produit n'a pas été contrôlé.

### 12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

Cette substance ne répond pas aux critères PBT/vPvB du règlement REACH, annexe XIII.

### 12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Cette substance ne présente pas de propriétés de perturbation endocrinienne à l'égard des organismes non ciblés.

La déclaration ci-dessus s'applique aux substances présentes dans le produit à partir de 0,1%.

### 12.7 Autres effets nocifs :

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 10 de 13

Version 6.0

Date de révision: 25-11-2022

Date d'impression : 12-1-2023

Nom commercial : Granules de paraffine 54-56, Plaques de paraffine 54-56

Aucune information n'est disponible.

#### **Des conseils supplémentaires :**

Ne pas laisser le produit pénétrer dans l'environnement sans contrôle.

### **SECTION 13 : Instructions pour l'élimination**

#### **13.1 Méthodes de traitement des déchets :**

##### **Considérations sur l'élimination des déchets :**

Les restes (inutilisés) ou les matériaux qui ne répondent pas à certaines spécifications (hors spécifications) peuvent être récupérés ou réparés (en fonction de leurs caractéristiques et de leur composition spécifiques), ou éliminés comme des déchets.

Lorsque cela est possible (par exemple, en l'absence de contamination pertinente), le recyclage de la substance utilisée est utile et recommandé.

Matériaux contaminés ou déchets (non directement recyclables) : L'élimination peut être effectuée directement, ou ils peuvent être livrés aux entreprises d'élimination des déchets compétentes.

La législation nationale peut identifier une organisation spécifique, et/ou prescrire des restrictions de composition et des méthodes de récupération ou d'élimination.

Cette substance peut être incinérée ou incinérée, en fonction du permis national/local, en ce qui concerne les restrictions de contamination, les règles de sécurité et les dispositions relatives à la qualité de l'air .

Ces codes ne peuvent être donnés qu'à titre de suggestions, conformément à la composition originale du produit et à son utilisation prévue (attendue).

L'utilisateur final est responsable de l'attribution du code le plus approprié en fonction de l'utilisation réelle du matériau, des polluants ou des modifications.

D'autres lois nationales ou locales peuvent exiger une identification supplémentaire ou d'autres mesures pour ce produit, peuvent également restreindre ou exclure l'utilisation de codes génériques (non spécifiés autrement).

##### **Numéro de déchet - Emballage contaminé :**

150106

DÉCHETS D'EMBALLAGES ; ABSORBANTS, POETS, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS PROTECTEURS (NON ÉLASTIQUES) ; emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément) ; emballages en mélange.

##### **Élimination des emballages contaminés :**

Élimination des récipients vides : contacter le fournisseur d'origine ou les remettre à une entreprise d'élimination compétente. Ne coupez pas, ne soudez pas, ne percez pas et ne mettez pas le feu à des conteneurs vides, à moins qu'ils n'aient été nettoyés et déclarés sûrs.

Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produits inflammables.

Ne pas réutiliser les récipients vides et sales à d'autres fins.

##### **Informations générales :**

En l'absence de modifications pertinentes du matériau ou de la présence de contaminants, l'élimination de cette substance en tant que résidu (inutilisé) ou en tant que matériau ne répondant pas à certaines spécifications (hors spécifications), ou en tant que déchet en raison de son utilisation prévisible, ne présente pas de danger particulier et ne nécessite pas de mesures de manipulation spéciales autres que celles énumérées dans la section 7.

### **SECTION 14 : Informations relatives au transport**

#### **Transport routier (ADR/RID)**

##### **14.1. Numéro de l'ONU ou numéro d'identification :**

UN 3257

##### **14.2. Corrigez le nom de la cargaison conformément au règlement type de l'ONU :**

Substance liquide chauffée, n.s.a. (Paraffine)

##### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport :**

9

##### **14.4. Groupe d'emballage :**

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 11 de 13

Version 6.0

Date de révision: 25-11-2022

Date d'impression : 12-1-2023

Nom commercial : Granules de paraffine 54-56, Plaques de paraffine 54-56

Groupe d'emballage :	III
Étiquettes :	9
Code de classification :	M9
Dispositions spéciales :	274 580 643
Quantité limitée (LQ) :	0
Quantité autorisée :	E0
Catégorie de transport :	3
Code de danger :	99
Restriction du tunnel de code:	D
Autres informations pertinentes (transport routier) :	S'applique uniquement aux températures de transport supérieures à 100°C.

## Navigation intérieure (ADN)

14.1. Numéro de l'ONU ou numéro d'identification :

UN 3257

14.2. Corrigez le nom de la cargaison conformément au règlement type de l'ONU :

LIQUIDE CHAUD, N.S.A., à une température égale ou supérieure à 100 °C et, pour les substances ayant un point d'éclair, inférieure à ce dernier (y compris les métaux fondus, les sels fondus, etc.) (Paraffine)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

9

14.4. Groupe d'emballage :

Groupe d'emballage :	III
Étiquettes :	9
Code de classification :	M9
Dispositions spéciales :	274 580 643
Quantité limitée (LQ) :	0
Quantité autorisée :	E0
Autres informations pertinentes (navigation intérieure) :	S'applique uniquement aux températures de transport supérieures à 100°C.

## Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro de l'ONU ou numéro d'identification :

UN 3257

14.2. Corrigez le nom de la cargaison conformément au règlement type de l'ONU :

Liquide à température élevée, n.s.a. (Paraffine)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

9

14.4. Groupe d'emballage :

Groupe d'emballage :	III
Étiquettes :	9
Dispositions spéciales :	232, 274
Quantité limitée (LQ) :	0
Quantité autorisée :	E0
EmS :	F-A, S-P
Autres informations pertinentes (transport maritime) :	S'applique uniquement aux températures de transport supérieures à 100°C.

## Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro de l'ONU ou numéro d'identification :

UN 3257

14.2. Corrigez le nom de la cargaison conformément au règlement type de l'ONU :

Liquide à température élevée, n.s.a. (Paraffine)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

9

14.4. Groupe d'emballage :

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 12 de 13

Version 6.0

Date de révision: 25-11-2022

Date d'impression : 12-1-2023

Nom commercial : Granules de paraffine 54-56, Plaques de paraffine 54-56

Groupe d'emballage :	-
Étiquettes :	9
Quantité limitée (LQ) :	Interdit
Passager :	
Passager LQ :	Interdit
Quantité autorisée : E0	
IATA-Instruction d'emballage - Passager :	Interdit
IATA-Quantité maximale - Passagers :	Interdit
IATA-Instructions d'emballage - Cargo :	Interdit
IATA-Quantité maximale - Cargo :	Interdit
Autres informations pertinentes (Transport aérien)	S'applique uniquement aux températures de transport supérieures à 100°C.

#### 14.5 Risques environnementaux

Nocif pour l'environnement : non

#### 14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Notes :

Le transport de marchandises dangereuses, y compris le chargement et le déchargement, doit être effectué conformément à la réglementation par du personnel ayant reçu la formation nécessaire.

La (les) classification(s) de transport indiquée(s) ici est (sont) donnée(s) à titre d'information uniquement, et basée(s) uniquement sur les propriétés du matériau non emballé telles que décrites dans cette fiche de données de sécurité.

Les classifications de transport peuvent varier en fonction du mode de transport, de la taille de l'emballage et des variations des réglementations régionales ou nationales.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit, tel que livré.

### **SECTION 15 : Informations statutaires**

#### 15.1 Réglementations et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange :

Règlements de l'UE :

##### **Oplysninger til direktiv 2012/18/EU (SEVESO III) :**

Non couvert par 2012/18/UE (SEVESO III)

##### **Informations sur les réglementations nationales**

Classe de danger pour l'eau (D) : - - non résistant à l'eau

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce produit.

### **SECTION 16 : Autres informations**

#### **Législation relative aux fiches de données de sécurité :**

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'ANNEXE II Guide pour l'établissement des fiches de données de sécurité du Règlement (CE) n° 1907 / 2006 (Règlement (CE) n° 2020/878).

#### **Abréviations et acronymes :**

ADR :	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG :	Code maritime international des marchandises dangereuses.
IATA :	Association internationale du transport aérien
SGH :	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
EINECS :	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ELINCS :	Liste européenne des substances chimiques notifiées
CAS :	Chemical Abstracts Service
CL50 :	Concentration létale, 50 %.

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 13 de 13

Version 6.0

Date de révision: 25-11-2022

Date d'impression : 12-1-2023

Nom commercial : Granules de paraffine 54-56, Plaques de paraffine 54-56

DL50 : Dose létale, 50 %.

#### **Conseils sur la formation :**

Une formation minimale est recommandée afin de prévenir les risques industriels pour le personnel utilisant ce produit et de faciliter sa compréhension et son interprétation de cette fiche de données de sécurité et de l'étiquette du produit.

#### **Principales sources bibliographiques :**

<http://echa.europa.eu>

<http://eur-lex.europa.eu>

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations fournies dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et sur les réglementations nationales et communautaires. Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles indiquées à la section 1 sans instructions écrites préalables de traitement. Il incombe toujours à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences des lois et des réglementations locales.

Les informations données dans cette fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à cette substance et non comme une garantie concernant ses propriétés.

#### **CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ :**

Nous déclarons que les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état de nos connaissances au moment de l'impression. Les informations doivent comprendre des instructions pour une manipulation sûre du produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité pendant le stockage, le traitement, le transport et l'élimination. Les données ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou traité avec d'autres matériaux, les données de cette fiche de données de sécurité ne sont pas automatiquement transférables au nouveau matériau ainsi produit.